

Séance du 27 août 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 13/08/2014.

Etaient présents : M. QUESNEY, Mme CAMIER, Mrs MADONNA, VERSAVEL, DESMARAIS, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes CORADELLO, AVENEL, BRÉANT, DUPONT, QUESNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DERRIEN, Mme VIÉNOT DE VAUBLANC et Mme SWERTVAEGER.

M.DERRIEN a donné pouvoir à Mme CAMIER.

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC a donné pouvoir à M MADONNA.

Mme SWERTVAEGER a donné pouvoir à Mme CORADELLO.

Mme BRÉANT a été nommée secrétaire de séance.

Décision Modificative
Budget Commune n°2:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative au budget prévisionnel afin de régulariser :

le montant des dépenses imprévues en section d'investissement, le seuil réglementaire étant dépassé et de reporter cette somme aux articles suivants :

2183/118 : + 2 400 €

2188/148 : + 600 €

020 : - 3 000 €

Il convient également d'annuler la décision modificative n°1 concernant l'avenant des travaux de l'Eglise de la manière suivante :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Article 022 :	- 7 040 €	
Article 023 :	+ 7 040 €	
Article 020 :		- 4 000 €
Article 021 :		+ 7 040 €
Article 2313/23/117 :		+ 11 040 €

Remboursement
dégradation salle des
fêtes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'encaissement du chèque de remboursement des dégradations de la salle des fêtes, de la mairie et de l'école. L'assureur de la mairie Groupama délivre un acompte de 4 904.33€.
Le conseil municipal accepte l'encaissement.

D'autre part Mme MAINIER, personne qui avait loué la salle, n'a pas porté plainte contre la mairie, comme le demandait son assureur.

Mme Avenel présente au conseil la proposition d'étude surveillée pour les élèves de primaire.
Une étude surveillée sera proposée lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Deux enseignants se chargeront de cette étude pour un maximum de 36 élèves. Le coût de l'étude sera de 1,50€ par jour/enfant. Le règlement se fera à la commune.
A 16h30 l'enfant pourra soit être pris en charge par la garderie soit par ses parents.

Mercredi midi

La modification des rythmes posait problème le mercredi midi, la commune proposera donc une garderie de 11h30 à 13h. Cette garderie sera suivie par un enseignant ainsi que des parents bénévoles inscrits sur un planning. Le coût de la garderie sera de 1,50€ par mercredi/enfant. Le règlement se fera à la commune.
Les enfants accompagnant le parent bénévole ne payeront pas de garderie ce jour-là.

Tarif cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de la cantine est toujours en déficit malgré les efforts mis en place. Mme Camier change de fournisseurs, espérant ainsi de nouvelles économies tout en apportant un service normal aux enfants. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs 2013/2014, soit :
3.70€ en repas régulier*, 4.30€ repas exceptionnel et 4.80€ pour les enseignants;
* les repas réguliers restent dégressifs suivant la constitution du foyer, 3.40 € pour 2 enfants, 3.05 € pour 3 enfants.

Matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de la mairie est obsolète, Windows XP n'étant plus maintenu et un nouveau logiciel de traitement de commune doit être mis en place par SEGILOG; aussi le matériel doit être changé.
M.Ménard présente au conseil deux devis de fournisseur concurrent Promosoft et MBS.
Le montant des devis est inférieur de 700€ pour les mêmes prestations, chez MBS; de plus le sérieux des références présentées par MBS et la proximité (Louviers pour MBS contre Chartre pour Promosoft).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise MBS d'un montant de 3 226,49 € HT.
Le conseil demande à M.Ménard de confirmer la commande du

matériel (2 PC, 1 ordinateur Portable et un vidéo projecteur) chez MBS.

Une option supplémentaire au devis sera demandée pour une sauvegarde de l'ensemble des données sur un serveur externe à la mairie.

Internet –Téléphonie

M. Ménard et Mme Bréant sont en contact avec Orange PRO fournisseur de téléphonie et internet.

Un problème de surfacturation est à résoudre.

De même une étude de regroupement des différentes factures de la commune concernant ce fournisseur pour la mairie, l'école, la cantine et la garderie, la salle de fête et la bibliothèque est en cours pour réduire les frais tout en gardant un bon service.

L'internet de l'école est toujours lent.

Indemnités M. Derrien

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal sa proposition de verser, à M. DERRIEN, une indemnité de conseiller municipal de 5,79 % de l'indice 1015 (220,00 €) brut par mois. Pour ne pas augmenter les dépenses de la commune les indemnités du Maire et des Adjointes, seront diminués par mois de

- pour M. Quesney 40,37 % au lieu de 43 % de l'indice 1015

- pour M.Madonna et pour Mme Camier. 14,92 % au lieu de 16,50 % de l'indice 1015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Cette indemnité sera versée dès le 1^{er} septembre 2014.

M.Madonna demande vérification des assurances quand M. Derrien intervient pour la commune.

Bulletin Municipal

Après débat sur le nombre de bulletin par an et les informations à insérer dans le bulletin, le conseil municipal choisit de faire paraître le prochain bulletin municipal pour le 15 octobre.

Location appartement

L'appartement au-dessus de la bibliothèque a été reloué.

Les dossiers proposés pour l'appartement au-dessus de l'école sont à l'étude.

Demande de subvention

Le club de tennis de Bouquetot demande une subvention pour 4 enfants de la commune. Les subventions sont habituellement de 10€ par enfants.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 40 €.

A noter, certains parents, présents dans le public au conseil, s'étonnent. Il semble que les clubs n'informent pas les adhérents de cette pratique et donc de la participation financière de leur commune aux activités de club de communes environnantes.

Questions diverses :

Mme Coradello demande ce qu'il en est des cours de Zumba.

M. le maire n'a pas eu de nouvelle.

La sécurisation de la route du Landin, D90 :

Sécurisation toujours en attente M. Quesney et M. Madonna doivent rencontrer M.ESVAN du Conseil Général.

Monsieur le Maire ne peut prendre de décision qu'en agglomération.

M. Desmarais signale des problèmes de fixation sur le skate parc.
Qui contrôle les matériels du parc de loisir ?

Des problèmes de cailloux toujours sur le revêtement des jeux de balançoires; des bois du terrain de boule pourris sont également signalés...

Monsieur le Maire demande que l'ensemble du terrain de loisir soit inspecté et qu'une lettre soit adressée à la Communauté de commune en charge de l'entretien du terrain.

Les Freyers sont mal utilisés, les dépôts d'habitants extérieurs à la commune saturent le potentiel du site.

De plus certains dépôts ne concernent pas ce site uniquement de végétaux.

Un broyeur pourrait être loué pour réduire les branchages auprès des sociétés ROYER, la CUMA ou VALOBOIS. La question est à l'étude de l'utilisation du broyage et du coût de celui-ci.

La question est aussi du devenir de ce site il ne doit pas être une surcharge financière pour la commune.

M Madonna demande que le compte rendu du conseil municipal soit affiché dans les 8 jours suivants la réunion de conseil.

Mme Allain explique que les délibérations partent en Préfecture et qu'il faut attendre leurs retours ce qui retarde la parution du CR. M Madonna demande qu'une première version avec note «sous réserve d'accord » soit affichée.

Le conseil accepte qu'un premier compte rendu «sous réserve» soit affiché au plus tard 15 jours après le conseil municipal.

De même la date du conseil municipal suivant sera affichée.

Mme Bréant demande que les réunions du conseil reprennent un rythme régulier.

Le conseil municipal se réunira tous les 1^{ers} mercredis du mois à 20H30; ceci prend effet le mercredi 1^{er} octobre. Il n'y aura pas de conseil municipal en septembre.

M Madonna demande où nous en sommes des inventaires de la commune.

L'inventaire matériel de la cantine a été fait pendant les vacances scolaires, et remis à Mme Camier.

M. Ménard et Mme Bréant feront l'inventaire informatique de la commune au plus tard pour fin octobre.

M. Madonna demande des nouvelles des travaux de l'école.

Durant les vacances scolaires des travaux d'entretien ont été réalisés : peinture du couloir des primaires, grillage de la cour, modifications de jeux, remplacement du sable ... (des conseillers et leur famille se sont investis dans ces tâches).

Mais aussi des travaux des plomberies sanitaires et plomberie chauffage (robinet thermostatique) ont été effectués par l'entreprise DROALIN.

M. Ménard confirme que la charpente de toiture de l'école est abîmée, la DDTM a constaté, mais ceci n'est pas dangereux dans

l'immédiat.

Un contrôle par l'APAVE ou Veritas sera demandé pour confirmer si le phénomène est ancien et stabilisé ou en progression.

La DDTM a poursuivi son étude sur l'ensemble des bâtiments afin d'établir le pré-diagnostic demandé en juin.

Deux classes sont particulièrement humides faute d'une bonne ventilation. Dans un premier temps la VMC (trop bruyante) sera correctement réinstallée afin d'être utilisée sans nuisance pour les élèves et les enseignants.

M. Ménard présente de la part de Mme VIÉNOT DE VAUBLANC un document de la DETR proposant des subventions pour les communes rurales, pour certains travaux d'amélioration.

Une subvention pour les réparations et la mise aux normes de la salle des fêtes pourrait être demandée.

Mme Quesne demande où sont passées les plaques de rues, beaucoup ont disparu, ce qui est dommageable pour le contact avec les villageois.

En effet cet été l'infirmière remplaçante a parfois eu du mal à trouver son chemin donc les malades. Ceci peut également poser problèmes aux secours (ambulance, pompier).

Monsieur le Maire ayant fait le tour de la commune a effectivement constaté le manque de plusieurs plaques, certaines sont abimées ou illisibles.

Force est de constater que les plaques sont volées.

Les remplacer représente un budget important qu'il faudra étudier.

M. LEREFAIT signale que les véhicules stationnent sur le trottoir, particulièrement à l'heure de la sortie des classes. Monsieur le Maire annonce que des travaux seront effectués pour empêcher le stationnement sur le trottoir devant l'école.

Fin de séance

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 1^{er} octobre à 20H30 à la mairie.